

Le Ressources Infos-Doc

La lettre bimensuelle du Pôle Ressources
de Paris
N° 381 -26 août 2019



Le centre de ressources documentaires (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

Lundi de 9H30 à 17H00

Mardi de 14H00 à 17H00

Mercredi de 9H30 à 17H30

Jeudi de 9H30 à 16 H

Fermé le vendredi.

Tél : 01.53.34.34.13 (deuxième étage)

Attention : Le mardi de 9H30 à 13 H à la MDLF
au 47 rue Archereau 75019 Paris

Contact : Agnès HERVE-CAHU

Documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Le CIO (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

le lundi de 9H30 à 17H30

le mardi de 9H30 à 12H30

le mercredi de 9H30 à 18H00

Tél : 01.48.01.87.75 (3 ème étage)

Contact : Fanny LEFRANCOIS

orientation@olgaspitzer.asso.fr

Au sommaire

L'Actualité (en page 2)

- Loi Avenir professionnel
- Mi-temps thérapeutique

Les études (en pages 3 et 4)

- Médiation accomplie ? Discours et pratiques entre citoyens et administrations
- Des données et des études publiques centrées sur les enfants .Année 2018-2019
- Dissolution du couple et statu d'aïdantes : quelles conséquences pour les femmes séniors ?
- Comment les parents séparés aident-ils leurs enfants devenus jeunes adultes ?
- Expérimentation : suivi de santé, le programme Pegase pour les 0-7ans

Au Fil des revues (en page 5)

- Au travail avec les parents
- Dans les cours de récré
- La protection de l'enfant. Du droit aux pratiques
- Soutien organisationnel perçu, dissonance émotionnelle, épuisement professionnel au sein de la protection de l'enfance
- Devenir soi-même

Les évènements de l'Association Olga Spitzer (en page 6)

En direct du territoire parisien (en page 4)

Les nouvelles d'Olga

L'équipe de la Maison des Liens Familiaux vous invite à son prochain petit déjeuner-débat, le 19 septembre 2019, de 9h00 à 12h30. sur la thématique :

« La grossesse et l'arrivée de l'enfant dans la famille : des premiers liens à construire et à accompagner ? » .

Cette rencontre s'adresse aux familles et aux professionnels.

Lieu : 47 rue Archereau 75019 Paris

Pour en savoir plus : page 6

Pour s'abonner à la lettre BIMENSUELLE : documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Actualités...

Loi Avenir professionnel : les correctifs apportés par l'ordonnance du 21 août 2019

Tour d'horizon des principaux changements prévus par l'ordonnance du 21 août. 2019 modifiant plusieurs dispositions de cette loi.

Les acquis au titre du DIF sont maintenus (Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, Article 8)

Les heures acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) qui devaient être utilisées dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) avant le 1er janvier 2021 (L. n° 2014- 288, 5 mars 2014, art. 1-V) ne seront plus perdues. L'ordonnance supprime cette date butoir. L'extinction du solde de DIF au 1er janvier 2021 est donc abrogée.

Pour bénéficier de ce solde, le salarié doit toutefois inscrire le montant de ses droits sur le site " moncompteactivite.gouv.fr", avant le 31 décembre 2020. Elles seront alors conservées indéfiniment mais dans la limite du plafond.

remarque : pour rappel, depuis 1er janvier 2019, le compte personnel de formation (CPF) est comptabilisé en euros et non plus en heures. Les heures acquises au titre du DIF au 31 décembre 2018 ont été converties en euros. Le montant horaire permettant la conversion de ces heures a été fixé à 15 euros par un décret du 14 décembre 2018. Le salarié peut ainsi convertir au maximum 120 heures inscrites au titre du DIF (sur six ans), soit 1 800 euros.

Une période transitoire pour l'entretien professionnel (Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, Article 7)

En 2020, les employeurs organiseront le premier entretien "état des lieux", planifié tous les six ans et instauré par la loi de 2014 puis réaménagé par la loi Avenir du 5 septembre 2018 (C. trav., art. L. 6315-1, II). Cet entretien, qui a lieu tous les 6 ans, a pour objectif de faire un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié. S'il apparaît, lors de cet entretien, que le salarié n'a pas bénéficié de tous les entretiens professionnels requis (bisannuels, entretien tous les 6 ans...) et d'une formation non obligatoire, l'entreprise d'au moins 50 salariés devra abonder le compte personnel de formation à hauteur de 3000 euros (C. trav., art. L. 6323-13 et r. 6323-3).

L'ordonnance du 21 août 2019 instaure une période transitoire, jusqu'au 31 décembre 2020, pour que les entreprises d'au moins 50 salariés se mettent en conformité avec cette obligation d'organiser des entretiens périodiques et de former ses salariés et évitent ainsi la pénalité. Mais au-delà, à partir du 1er janvier 2021, les employeurs devront justifier que les salariés ont bénéficié de tous les entretiens professionnels requis et qu'ils ont suivi au moins une formation non obligatoire par période de six ans.

Le CPF de transition professionnelle s'ouvre à de nouveaux publics (Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, Article 1, 51° Et Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, Article 1, 53° 55)

Le CPF de transition professionnelle (C. trav., art. L. 6323-17-1), qui remplace depuis le 1er janvier 2019 le congé individuel de formation, s'ouvre désormais aux salariés intérimaires et aux intermittents du spectacle. La loi Avenir professionnel n'avait pas prévu de dispositions particulières pour ces catégories de personnel : ils sont actuellement soumis aux mêmes règles que les autres salariés en fin de CDD, à savoir : avoir travaillé 24 mois consécutifs ou non au cours des cinq dernières années, dont quatre mois en CDD dans les 12 derniers mois. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'ouverture et de prise en charge des projets de transition professionnelle.

Autres mesures :

-**Mesures relatives à l'apprentissage** (Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, Article 1er, 34° à 42° et 45°)

-**Évolution du dispositif de Reconversion et promotion par alternance (Pro-A)** (Ordonnance n°2019-861 du 21 août 2019, Article 1er, 56° à 63° et 70°)

Source : commentaire extrait de la newsletter des éditions législatives du 22 août 2019

[Ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#)

(JORF n°0194 du 22 août 2019)

Et pour en savoir plus :

[Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2019-861 du 21 août 2019 visant à assurer la cohérence de diverses dispositions législatives avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) (JORF n°0194 du 22 août 2019)

Mi-temps thérapeutique : de nouvelles règles d'indemnisation

En application de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, le décret n° 2019-856 publié au JO du 22 août 2019 précise les modalités de calcul de l'indemnité versée au salarié en mi-temps thérapeutique.

Source : Décret n° 2019-856 du 20 août 2019 relatif à la certification des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation ainsi qu'à l'indemnité journalière en cas de travail à temps partiel pour motif thérapeutique

(JORF n°0194 du 22 août 2019) <https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/3335-decret-application-dispositions-lfss-2019-temps-partiel-therapeutique-publie.html>

<https://rfpaye.grouperf.com/depeches/44139.html>

Les études ...

Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations

Les dispositifs de médiation entre citoyens et administrations sont « à la croisée des chemins ». La multiplication des objectifs qui leur sont assignés pose la question de la préservation de leur valeur ajoutée propre : « l'art du dialogue d'égal à égal » face au risque « d'industrialisation » de la médiation.

Source : France stratégie (page consultée le 22/08/2019), À télécharger

[Dossier de présentation - Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations \(PDF - 1.58 Mo\)](#)

[Rapport - Médiation accomplie ? Discours et pratiques de la médiation entre citoyens et administrations \(PDF - 5.21 Mo\)](#)

Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants - Année 2018-2019

[Rapport du HCFEA] Le Conseil de l'enfance du HCFEA dégage 10 orientations à partir desquelles il émet un avis sur les priorités permettant d'élaborer un projet d'ensemble sur les données publiques relatives aux enfants dans le but de mener une politique de l'enfance plus éclairée, ajustée et articulée.

Source : France stratégie (page consultée le 22/08/2019),

À télécharger

[Rapport - Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants - Année 2018-2019 \(PDF - 5.29 Mo\)](#)

[Avis et synthèse - Des données et des études publiques mieux centrées sur les enfants - Année 2018-2019 \(PDF - 365.55 Ko\)](#)

Dissolution du couple et statut d'aidantes : quelles conséquences pour les femmes seniors ?

[Rapport du HCFEA] Divorce, décès du conjoint, aide à un proche... Quel impact ont ces situations sur la vie personnelle et professionnelle des femmes seniors (55-64 ans) ? Une femme senior sur 50 seulement est concernée par la dissolution de son couple mais c'est près du tiers d'entre elles qui exercent un rôle d'aidante auprès d'un proche, avec des conséquences importantes sur leur niveau de vie et sur leurs trajectoires professionnelles.

Source : France stratégie (page consultée le 22/08/2019),

À télécharger

[Rapport du Conseil de l'âge sur les femmes seniors – Note 1 – Les dissolutions de couple \(par rupture ou décès\) qui affectent les femmes seniors \(PDF - 1.94 Mo\)](#)

[Rapport du Conseil de l'âge sur les femmes seniors – Note 2 – L'implication des femmes seniors dans l'aide à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie et dans l'aide grand-parentale \(PDF - 1006.39 Ko\)](#)

Comment les parents séparés aident-ils leurs enfants devenus jeunes adultes ?

Fin 2014, 65 % des jeunes adultes dont les parents sont séparés reçoivent une aide financière régulière de la part d'au moins un de leurs parents, contre 74 % des jeunes dont les parents sont en couple. Les jeunes adultes qui ont vécu en résidence alternée reçoivent toutefois autant d'aides que les jeunes dont les parents sont en couple.

En moyenne, l'aide parentale reçue par les jeunes de parents séparés est d'environ 235 euros par mois, soit 33 euros de moins que les jeunes dont les parents sont en couple. La part des revenus sociaux dans leurs ressources dépasse en moyenne celle des aides parentales. Au total, en tenant compte également des revenus du travail, les ressources mensuelles des jeunes ayant des parents séparés s'élèvent à 808 euros, soit un niveau un peu supérieur à celui des autres jeunes.

Les jeunes de parents séparés déclarent souvent que l'aide provient principalement de leur mère. Le financement du permis de conduire est, lui, le plus souvent pris en charge par les deux parents.

Les jeunes ayant des parents séparés sont plus souvent aidés par leur entourage (grands-parents, oncles, tantes, amis...) que les autres jeunes. Quand ils en bénéficient, un sur deux juge cette aide indispensable. Enfin, ces jeunes adultes disent plus souvent devoir se priver pour des biens de première nécessité comme la nourriture, les vêtements, les transports et se sentent plus souvent en difficulté financière.

Source : Jacques Bellidenty et Raphaëlle Rivalin DREES) Coll. Études et résultats, n° 1120

DREES, juillet 2019, page consultée le 22 août 2019

ET :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1120.pdf>

Protection de l'enfance. Expérimentation : Suivi de santé, le programme Pegase pour les 0-7 ans

Un [arrêté](#) du 19 juillet 2019 lance l'expérimentation sur 5 ans d'un programme de santé publique baptisé Pegase pour les enfants ayant bénéficié d'une mesure de protection avant l'âge de 5 ans. Il comporte des bilans de santé physique, psychique et du développement répétés (et renforcés pour certains) jusqu'au 7 ans de l'enfant et lorsque cela s'avère nécessaire l'organisation des soins psychiques et en psychomotricité. Il s'inspire de la recherche dite Saint-Ex 2011-2017 qui décrit le devenir sur 22 ans de 129 enfants ayant bénéficié, avant l'âge de 4 ans, d'un placement dans un établissement de l'ASE du Maine-et-Loire et qui met en évidence... que ce sont les prématurés qui s'en sortent le mieux ! Tout en se référant, pour la forme, au [décret du 28 septembre 2016](#) relatif au projet pour l'enfant.

Pegase choisit donc, au nom de l'efficacité, de transposer à tous les enfants protégés concernés le modèle du suivi des enfants prématurés et des enfants vulnérables (pathologies néonatales). Quinze pouponnières sociales adhérentes au Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPso) participent à cette expérimentation qui s'achèvera en 2024. Après une préparation en 2019-20 elle concernera 350 enfants la première année et 700 par an les trois années suivantes pour atteindre un total de 2450.

Source : La gazette des communes du 26 août 2019 et pour en savoir plus : <https://afpa.org/2019/08/06/protection-de-lenfance-suivi-de-sante-programme-pegase/>

En direct du territoire parisien !

Jeu
di 3 Octobre
2019
de 9h30 à 16h30

Journée des interventions collectives : le travail social en mouvement

Venez partager vos expériences et rencontrer d'autres professionnel.le.s

→ Affiche [ICI](#)

→ [Lieu](#) : Mairie du 10^e - 72, rue du Faubourg Saint Martin 75010 Paris

Jeu
di 3 Octobre
2019
de 9h00 à 18h00

Journée régionale « addictions et précarité : accueillir, accompagner, innover ! »

À travers cette rencontre, la Fédération Addiction et la Fédération des acteurs de la solidarité visent à réunir les professionnel.le.s des secteurs de l'addictologie, de la lutte contre les exclusions et du champ sanitaire mais également les personnes accueillies et accompagner pour travailler ensemble à l'amélioration des parcours et de l'accompagnement des personnes rencontrant des difficultés sociales et d'addictions.

→ Plus d'informations et programme [ICI](#)

→ [Inscriptions obligatoires](#) avant le 19 septembre, en ligne en cliquant [ICI](#)

Vend
redi 4 Octobre 2019
De 9h00 à 18h00

Journée d'information « Prise en charge pluridisciplinaires des troubles de l'audition chez l'adulte »

Évènement organisé par le GHU de Paris. Gratuit et ouvert à tous.

→ Programme [ICI](#)

→ Inscriptions obligatoires auprès de u.renard@ghu-paris.fr ou c.louchet@ghu-paris.fr

Novembre : mois sans tabac

Pourquoi est-il si difficile d'arrêter de fumer ? Comment aider les personnes qui se lancent ce défi ? Comment aborder l'arrêt du tabac sans être moralisateur ? Quelles structures peuvent nous accompagner dans nos actions collectives et d'accompagnement des fumeur.se.s ?

Afin de vous aider à répondre à ces questions, l'Équipe Territoriale de Santé du territoire Sud de la ville de Paris s'associe aux partenaires locaux experts en tabacologie pour proposer aux professionnel.le.s des 5, 6, 13 et 14^e arrondissements un atelier pratico-pratique d'informations, de présentation d'outils et d'échange de pratiques.

→ [Date](#) : Jeudi 19 Septembre 2019 de 9h30 à 17h00

→ [Lieu](#) : il sera communiqué ultérieurement

→ Pour des raisons d'organisation, merci de confirmer votre présence à evelyne.uzan@paris.fr

Au fil des revues...

Au travail avec les parents ! *Enfances & Psy* 2018/3 (N° 79) 176 Pages

URL : <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2018-3.htm>

Quoi de neuf du côté des parents ? Les parents d'aujourd'hui sont-ils différents de ceux d'hier ? Inversement, pourquoi seraient-ils les mêmes ? La parentalité est-elle un invariant anthropologique ou un état sans cesse remodelé et redéfini par les sociétés et les individus ? Dans un contexte de changement rapide de la société, impossible de penser que rien n'a changé de ce côté-là, et tellement vite d'ailleurs que tout le monde s'y perd. Nouvelles configurations familiales, nouveaux modèles théoriques, bienpensance, nous conduisent à des questionnements éthiques inouïs : Comment définir la famille ? Qui fait famille ? Comment travailler avec les parents des enfants et adolescents dont nous nous occupons ? Les nouvelles modalités du faire famille nous conduisent à des réaménagements notables. À qui s'adresser pour cet enfant qui a deux mamans et deux papas ? Ou pour cet adolescent accompagné par son beau-parent ?

Par ailleurs, après avoir traversé l'époque de la responsabilisation des parents, sommes-nous passés à l'ère de la déresponsabilisation ? Le modèle psychogénétique des troubles de l'enfant est-il toujours à l'oeuvre ? Autrement dit, considère-t-on toujours les parents coupables, ou au contraire préfère-t-on les penser acteurs des prises en charge de leurs enfants ? De tout cela vont dépendre nos manières de nous adresser à eux, de les considérer, de les associer, ou de les mettre à l'écart de nos institutions et de leurs enfants : à l'hôpital, dans les lieux de soins, à l'école, dans le milieu judiciaire (pénal ou civil), dans les lieux d'accueil petite enfance, dans le champ du handicap ou celui de la prévention et de la protection de l'enfance. Ce numéro mettra au travail ces questions, par un abord multidisciplinaire, en explorant également ce qui s'expérimente dans d'autres pays. [présentation de l'éditeur]

Dans les cours de récré *L'école des parents* 2019/2 (n° 631) 88 Pages

URL : <https://www.cairn.info/revue-l-ecole-des-parents-2019-2.htm>

La cour de récréation, bien plus qu'un lieu de « re-création », est un espace de socialisation à part, où les identités se construisent entre pairs et s'affirment, où les jeux et les cultures se transmettent, où les relations d'amitié et d'amour se nouent et se dénouent, où les enfants et les adolescents apprennent à vivre ensemble ; mais c'est aussi un lieu où les stéréotypes de genre s'imposent avec force et où, loin du regard des adultes, règnent parfois la violence et le harcèlement. De la maternelle au lycée, que se joue-t-il aujourd'hui dans les cours de récré et à quoi y joue-t-on ? Comment ont-elles évolué au fil du temps et des politiques publiques d'éducation ? Quelle place y tiennent ou devraient y tenir les adultes ? .[présentation de l'éditeur]

La protection de l'enfant. Du droit aux pratiques le numéro juridique *Actualités sociales hebdomadaires Cahier 2 N° 3117* du 28 juin 2019 144 pages

La protection d'un enfant en danger comprend des dimensions plurielles, à la fois juridique, éducative, psychologique, sanitaire, etc. ce numéro propose de concilier ces différentes approches en prenant appui sur le parcours de l'enfant. Ainsi présente-t'il le droit applicable et les pratiques qui en sont issues, en retenant cinq chapitres : le repérage et l'évaluation du danger, l'accompagnement de l'enfant et de sa famille, la recherche d'un statut juridique adapté à chaque enfant, les partenaires existants et la sortie du dispositif de protection de l'enfance. [présentation de l'éditeur]

Soutien organisationnel perçu, dissonance émotionnelle, épuisement professionnel au sein de la protection de l'enfance les cahiers de l'Actif n ° 516/517 mai-juin 2019 pp. 177-202

Cet article traite des liens entre le soutien organisationnel perçu au sein du champ encore trop peu étudié de la protection de l'enfance. La littérature indique que la dissonance émotionnelle est un facteur d'épuisement professionnel. Nous avons souhaité contribuer à ces travaux en faisant l'hypothèse que le soutien organisationnel perçu est un facteur de protection face à l'épuisement professionnel et la dissonance émotionnelle. Nous avons mené notre étude auprès d'une population de 381 travailleurs sociaux évoluant au sein d'internats tels que les MECS, foyers de l'enfance et les villages d'enfants.

Les caractéristiques contextuelles de ce métier du care sont essentiellement associées au champ des émotions. La relation éducative est une zone de tension émotionnelle constante. Celle-ci s'inscrit dans un cadre juridique contraint (la mesure de placement) et s'accompagne d'attendus institutionnels pesants. Jusqu'à aujourd'hui, aucune étude n'a analysé ces corrélations auprès de cette population singulière. [Présentation de l'éditeur]

Devenir soi –même Les Grands Dossiers des Sciences humaines n° 55 juin-juillet-août 2019 77 pages

Au sommaire : Peut-on vraiment changer ? . De l'art de communiquer à celui du changement— travail : s'améliorer sans burnout—Affirmation de soi : tremblez mais osez—Faut-il contrôler ses émotions ? - Le bien être naît dans le corps- - La méditation, un art très occidental !- Les grandes tendances du coaching-Contrôler sa vie, une pensée magique— Une science du bonheur est-elle possible ? Un marché si juteux...et si opaque ...- Le développement personnel : des effets pervers ?

Les événements de l'association Olga Spitzer

La Maison des Liens Familiaux

Vous invite à un petit-déjeuner débat

Jeudi 19 septembre 2019
de 9h30 à 12h30
Accueil petit-déjeuner dès 9h00

à la Maison des Liens Familiaux
47, rue Archereau, Paris 19
Métro Crimée



La grossesse et l'arrivée de l'enfant dans la famille :
des premiers liens à construire et à accompagner ?

Avec

Sophie Bizeul, psychologue clinicienne
Anne Morandeau, sage-femme D.E

Maison des Liens Familiaux. www.maisondesliensfamiliaux.fr
47, rue Archereau 75019 Paris. Tél : 01 42 00 43 25.

Entrée libre pour tous sur réservation à maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr

Votre inscription vous sera confirmée par retour de mail.



L'équipe de la Maison des Liens Familiaux vous invite à son prochain petit déjeuner-débat, le 19 septembre 2019, de 9h00 à 12h30.

Cette rencontre s'adresse aux familles et aux professionnels.

Au cours de ce petit-déjeuner, nous échangerons ensemble sur le thème de "la grossesse et l'arrivée de l'enfant dans la famille : des premiers liens à construire et à accompagner ?".

La période de la grossesse et les premiers mois du bébé sont des moments clés pour comprendre les premiers liens qui se créent entre le parent et son enfant.

- Dès la grossesse, le couple imagine le bébé, le rêve, le désire...Entre les rêveries des futures parents et l'arrivée de l'enfant dans le couple, comment s'établissent les premiers liens?
- Comment se construisent les liens d'attachement entre le bébé et ses parents ? Quels effets la qualité des premiers liens peuvent-ils avoir sur ses besoins affectifs, relationnels, physiologiques et son besoin de protection.
- Comment observer ces premiers liens et en repérer les fragilités ? Quels sont les signes de mal-être à repérer chez l'enfant ? Chez le parent ? Et dans la relation parent-enfant?

L'arrivée de l'enfant est un bouleversement dans la vie du couple et dans la famille. Aussi, cette matinée sera l'occasion d'explorer et d'interroger les différents moments qui jalonnent la période pré et post natale.

Une psychologue clinicienne, Sophie Bizeul et Anne Morandeau, sage-femme diplômée d'État, aborderont avec vous toutes ces questions.

(informations ci-dessus) inscription : maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr

Interview de Laura Izzo et Christophe Anché

**Deux travailleurs sociaux la même envie :
protéger les enfants**

Article et vidéo paru sur le site :

Le média social du 26 juillet 2019

Tous deux collègues dans la vie et travaillant pour la même association parisienne depuis plus de 15 ans, Christophe Anché et Laura Izzo voulaient faire connaître par le biais de leur livre le cœur de leur métier ...



Laura Izzo et Christophe Anché - © Benjamin Leneveut